Envoyé en préfecture le 29/07/2026
Reçu en préfecture le 29/07/2026
Publié le
ID : 035-213501562-20260729-522026-DE

DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE
ARRONDISSEMENT DE SAINT MALO
CANTON DE COMBOURG
COMMUNE DE LONGAULNAY

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers
- en exercice : 15
- présents : 13
- Absent excusé : 02

Séance du 23 juillet 2026

Date de convocation : 16 juillet 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois du mois de juillet, le Conseil Municipal de la commune de LONGAULNAY s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur David BUISSET.

Présents : M. BUISSET David, Mme GROSSET Christèle, Mme DELAHAYES Oksana, Mme VAUQUENU Mélanie, M. MAHE Olivier, M FOUERE Jean-Claude, M ROUAULT Dominique, Mme Betty PERCHEREL, M. Franck BASSET, M. David ROUILLE, Mme Fabienne BRADILLY, M. Pierre-Yves LE HIR, M BOUGARD Frédéric.

Absentes excusées : Mme Hélène BRUGALLE, Mme PEUVREL Mireille.

Secrétaire de séance : M BOUGARD Frédéric.

Délibération n°52/2026

OBJET : PARTICIPATION DE LA MAIRIE DE TRIMER AUX DEPENSES DE REMPLACEMENT DE L'AGENT TECHNIQUE POUR L'EXERCICE 2025.

Monsieur le Maire propose aux Membres du Conseil Municipal de réclamer, en concertation avec les élus de Trimer, des dépenses engagées pour le remplacement de l'agent technique au printemps de l'année 2025 ainsi que de contribuer aux frais d'acquisition de vêtements pour l'agent des services techniques.

Monsieur le Maire rappelle que l'agent technique est intercommunal entre les mairies de Longaulnay et Trimer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- DECIDE de réclamer à la Mairie de Trimer la somme de 793.35 € pour participation aux frais des services techniques durant le printemps de l'année 2025.
- AUTORISE M. le Maire à signer les documents relatifs à cette affaire.

Fait à Longaulnay, le 24 juillet 2026.

Pour extrait conforme
Le maire,
David BUISSET

MAIRIE DE LONGAULNAY 35190 (ILLE-ET-VILAINE)